



Grenoble, le 19 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allègement des formalités de présentation de titres d'identité dans les communes de moins de 1 000 habitants

Afin de favoriser la participation électorale dans les plus petites communes, il ne sera pas nécessaire de présenter un titre d'identité pour prendre part au scrutin des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars prochain dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Contact presse :
Préfecture de l'Isère – Service communication : 04.76.60.48.07
communication@isere.pref.gouv.fr